



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE

**Fixant la composition du jury
Pour l'obtention du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social**

Jury du 17 juillet 2026

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le CASF, notamment les articles D451-88 et suivants ;

Vu la convention-cadre n° HC 041-09 du 27 janvier 2009 relative aux conditions de délivrance en Polynésie française des diplômes Etat et titres de travail relevant de la compétence de l'État (ministère chargé des affaires sociales) ;

Vu l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026-07-01 DREETS/DSG en date du 1^{er} juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-07-02-00005 en date du 2 juillet 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRETE

Article 1 : Le jury pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, session de juillet 2026, est ainsi composé :

Président : Monsieur Jean-Matthieu SALLES, responsable adjoint du service formation certification métiers, représentant le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne.

Au titre des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social :

- Madame NAHEI Ader, formatrice à la Croix rouge Polynésie
- Madame BACAL Anne, responsable pédagogique, Askoria Lorient.

Au titre des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou des personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif ;

- Monsieur BOCQUET Pierre, Conseiller affaires sanitaires et sociales, Haut-commissariat de la République française en Polynésie
- Madame VILLOTEAU Nadine, éducatrice spécialisée, retraitée

Au titre des représentants qualifiés du secteur professionnel :

- Monsieur YVARD Franck, AES, EHPAD des champs Manceaux, Rennes,
- Madame LAURENT Amélie, éducatrice spécialisée SOS Village d'enfants

Article 2 : le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cesson - Sévigné, le 10 juillet 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne par interim,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
P/Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Le Directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Le responsable du pôle Cohésion Sociale



Vincent SEVAER